



**Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada**

**Aboriginal Affairs and
Northern Development Canada**



Aperçu de la situation financière 2012-2013

***Le Budget principal des dépenses de 2012-2013 ne tient pas compte des
annonces du budget de 2012***

Décembre 2012



Principaux facteurs de coûts

Obligations fédérales actuelles

- Obligations fédérales découlant des traités et des lois (p. ex., *Loi constitutionnelle de 1867* et *Loi sur les Indiens*) et interprétations importantes des tribunaux (p. ex., *Guérin*, *Sparrow*, *Marshall*, *Mclvor*).
- Règlement des litiges en suspens (p. ex., pensionnats indiens).

Pressions démographiques et inflationnistes

- Population autochtone jeune, croissante et fortement dispersée.
- Les prix et la population ont augmenté d'environ 4 pour cent par année, alors que le plafond de croissance est de 2 pour cent.

Engagements stratégiques

- Résoudre les revendications et en accélérer le règlement; offrir aux Premières Nations des services comparables à ceux offerts par la province; favoriser l'autonomie (p.ex., l'autonomie gouvernementale, l'autosuffisance), l'éducation et le développement économique.
- Exigences en matière de gestion de l'environnement et des ressources, particulièrement dans le Nord.
- Croissance économique et stabilité.

Revendications, traités et droits

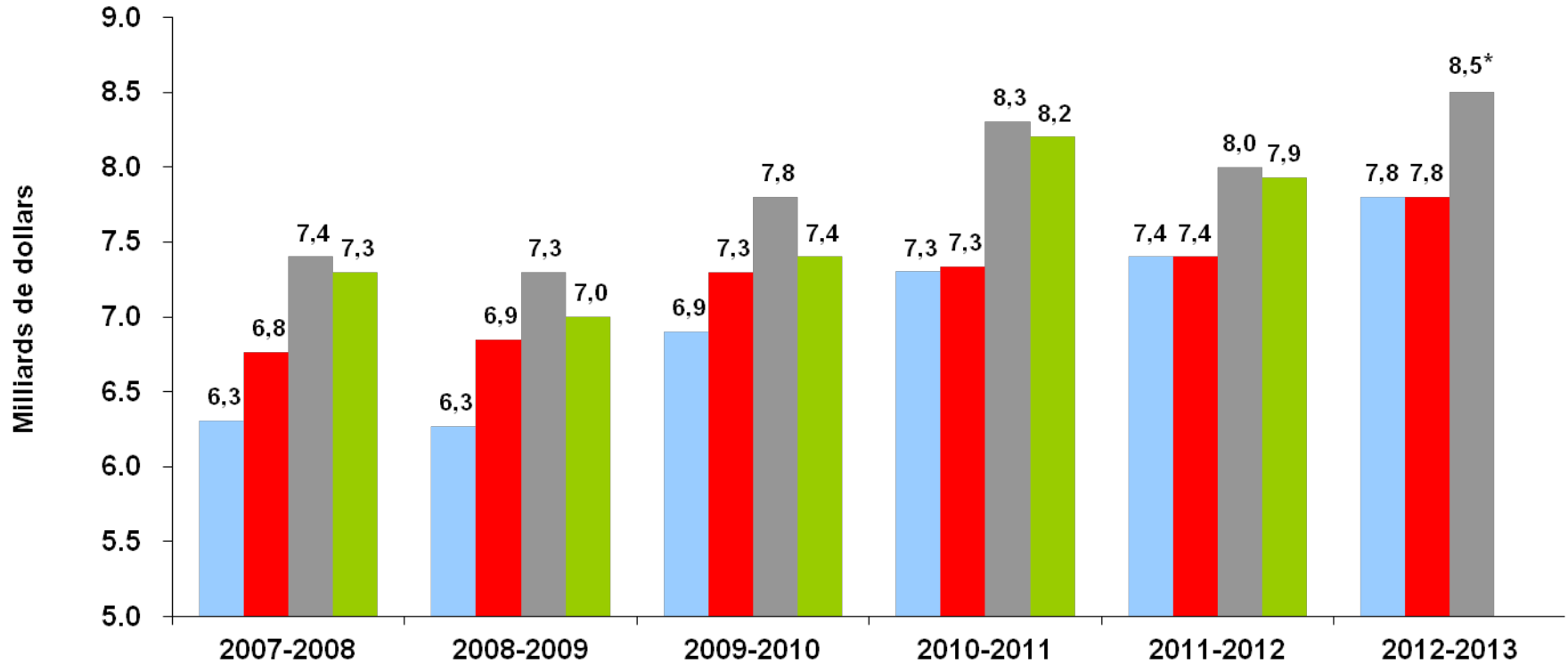
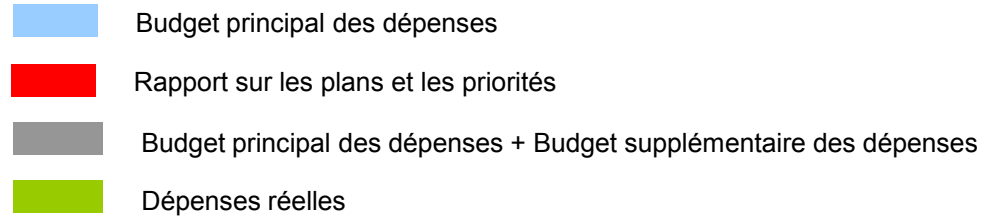
- Sensibilisation accrue et reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités.

Questions de transfert des responsabilités

- Déséconomies d'échelle – la taille de la collectivité et son éloignement ont une incidence sur le coût de l'exécution des programmes.
- Capacité de la collectivité à offrir les programmes de manière efficace et efficiente.



Cycle financier



Note : inclut les budgets supplémentaires des dépenses A et B



Portefeuille du ministre (7,8 milliards de dollars dans le Budget principal des dépenses de 2012-2013)

La Commission de vérité et réconciliation relative aux pensionnats indiens (7,7 M\$) a pour mandat de découvrir la vérité concernant ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens et d'en informer tous les Canadiens.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (7 796,9 M\$) soutient les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et du Nord dans leurs efforts visant à améliorer le bien-être social et la prospérité économique, à favoriser le développement de collectivités plus saines et durables et à permettre à ces dernières de participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada, et ce, au profit de tous les Canadiens.

La Commission canadienne des affaires polaires (1,3 M\$) suit l'évolution de la connaissance des sciences polaires au Canada et dans le monde; collabore avec des organisations canadiennes et étrangères pour définir les priorités scientifiques et autres; favorise le soutien de la recherche polaire canadienne et encourage la coopération internationale en vue de faire avancer la connaissance des sciences polaires.

Le greffe du Tribunal des revendications particulières (2,8 M\$) facilite l'accès rapide au Tribunal des revendications particulières par le service à la clientèle, la qualité des conseils, le traitement efficace et rapide et une prestation de services impartiale; assure la bonne marche des audiences avec efficacité; favorise la connaissance et la compréhension de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* et des règles et procédures connexes; protège l'indépendance du Tribunal des revendications particulières en veillant à ce qu'il n'y ait pas de lien de dépendance entre celui-ci et le gouvernement du Canada.

L'Institut de la statistique des Premières Nations (5 M\$) procure aux Premières Nations et aux autres parties intéressées des renseignements statistiques opportuns, exacts, pertinents, correctement interprétés, et ce, en temps opportun, afin d'appuyer la prise de décisions touchant l'élaboration de programmes et de politiques ainsi que les transferts financiers liés aux Premières Nations.

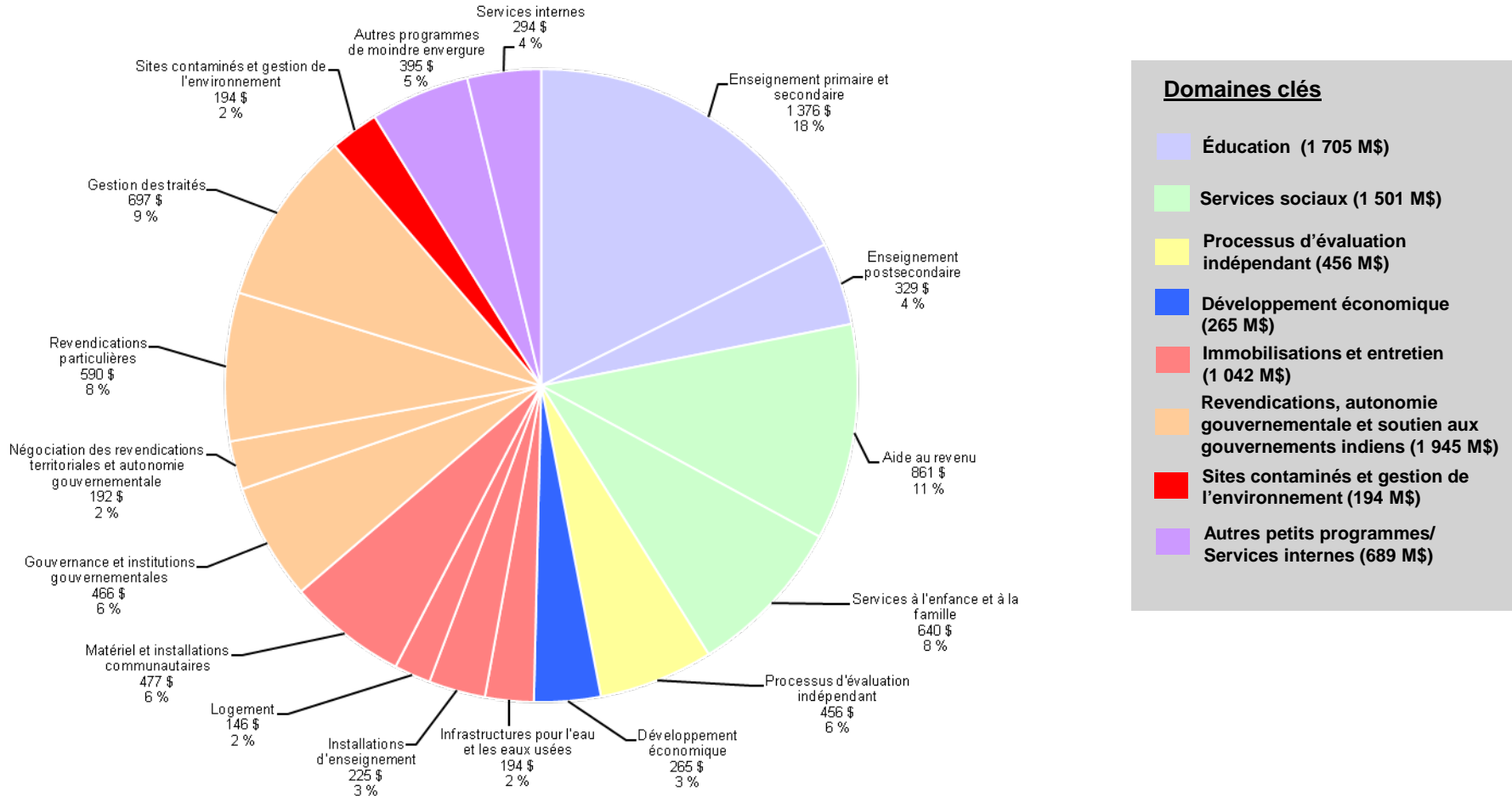


Répartition par domaine

Budget principal des dépenses de 2012-2013 – Total de 7 797 M\$

7 108 M\$ sont prévus au budget pour 7 secteurs clés dans 15 programmes principaux (plus de 100 M\$ chacun)

(millions de dollars)



Source : Budget principal des dépenses de 2012-2013

Les chiffres étant arrondis, tous les totaux ne sont pas nécessairement exacts. Page 5



Finances du ministère

Budget principal des dépenses de 2012-13 – Total de 7 797 M\$

(millions de dollars)

Total des dépenses de fonctionnement = 1 236 \$

Comprend :

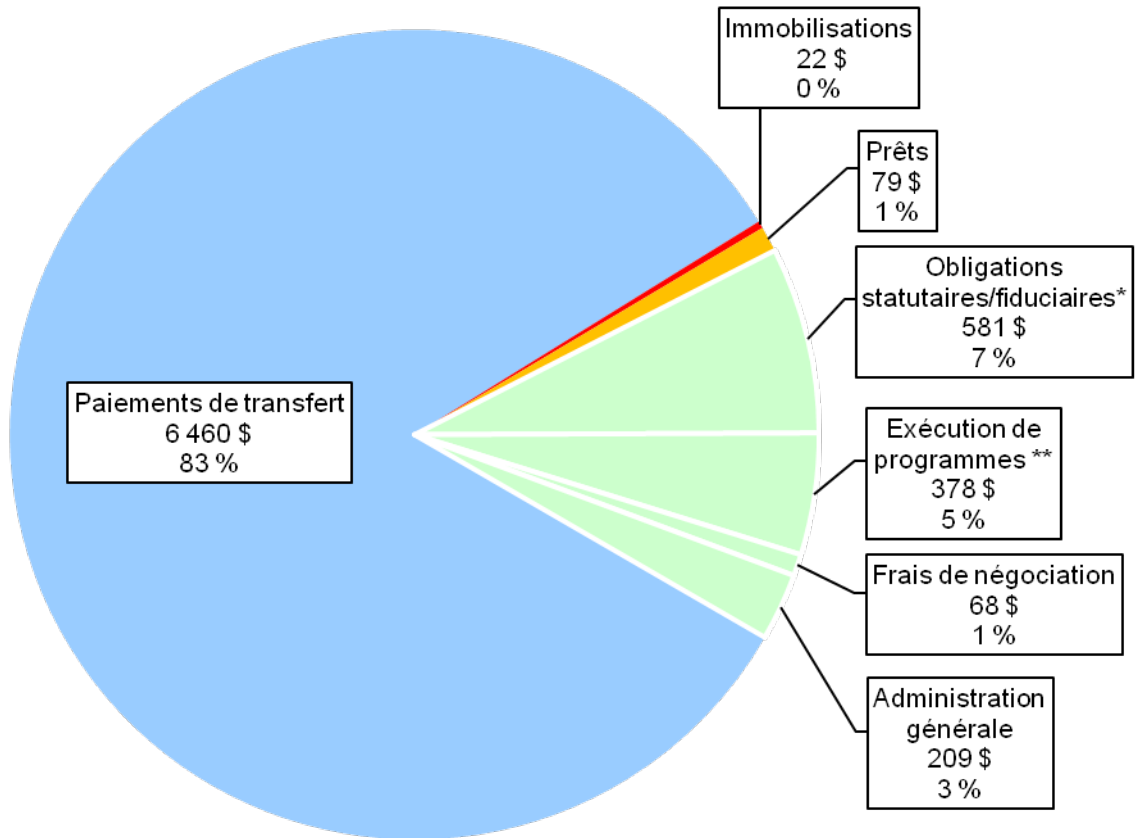
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 166 \$
(L) Régimes d'avantages sociaux	65 \$
(L) Redevances sur les ressources	3 \$
(L) Garanties d'emprunt	<u>2 \$</u>
Total	1 236 \$

Total des paiements de transfert = 6 460 \$

Comprend :

Crédit 10 – Subventions et contributions	6 365 \$
(L) Lois sur le règlement de revendications territoriales	75 \$
(L) Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador	18 \$
(L) Annuités versées aux Autochtones	<u>1 \$</u>
Total	6 460 \$

Chiffres rajustés en fonction de ceux présentés à la page 186 du Budget principal des dépenses de 2012-2013



* Du montant de 581 M\$ pour les obligations statutaires/fiduciaires, environ 465 M\$ sont affectés aux paiements directs versés aux bénéficiaires, incluant : 380 M\$ pour les obligations résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens; et 85 M\$ pour les obligations découlant de revendications, les coûts du ministère de la Justice, les règlements extrajudiciaires, etc.

** Les coûts d'exécution de programmes, dont les Premières Nations et les collectivités du Nord retirent un avantage direct, englobent les coûts associés à l'éducation, au développement social, aux investissements dans le capital/infrastructures, au développement économique, au soutien aux gouvernements indiens, aux projets environnementaux et aux programmes pour les résidents du Nord. Environ 135 M\$ sur 378 M\$ sont réservés aux paiements directs versés aux bénéficiaires et sont surtout liés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement de sites fédéraux contaminés.



Architecture des activités de programme

Budget principal des dépenses de 2012-2013 - Total de 7 797 M\$ (millions de dollars)

Le gouvernement		Les gens		Les terres et l'économie		Le Nord		Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	
1 958,1 \$		3 805,2 \$		1 363,3 \$		348,9 \$		27,8 \$	
Gouvernance et institutions gouvernementales	466,0 \$	Éducation	1 705,4 \$	Développement économique des Autochtones	264,9 \$	Gouvernance et gens du Nord	132,1 \$	Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	0,0 \$
Sous-activités		Sous-activités		Sous-activités		Sous-activités			
• Gouvernements des Premières Nations	440,5 \$	• Enseignement primaire et secondaire	1 376,4 \$	• Entrepreneuriat autochtone	56,6 \$	• Développement politique et relations intergouvernementales	70,2 \$		
• Institutions et organisations	25,5 \$	• Enseignement postsecondaire	329,0 \$	• Activation des biens communautaires	182,9 \$	• Nutrition Nord	57,5 \$	Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits	16,0 \$
				• Investissements fédéraux stratégiques et partenariats	25,4 \$	• Adaptation aux changements climatiques	4,4 \$		
Relations de coopération	795,6 \$	Développement social	1 604,6 \$	Gestion fédérale des terres de réserve	53,0 \$	Sciences et technologies du Nord	13,0 \$	Gestion des droits des Métis	11,9 \$
Sous-activités		Sous-activités		Sous-activités		Sous-activités			
• Négociation des revendications et de l'autonomie gouvernementale	192,5 \$	• Aide au revenu	860,6 \$	• Ajouts aux réserves	13,8 \$	• Lutte contre les contaminants dans le Nord	5,0 \$		
• Revendications particulières	590,1 \$	• Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants	1,3 \$	• Enregistrement d'intérêts juridiques dans les terres de réserve	0,0 \$	• Initiatives scientifiques	8,0 \$		
• Relations avec les Inuits	2,9 \$	• Aide à la vie autonome	83,8 \$	• Clarté des frontières dans les terres de réserve	0,0 \$				
• Consultation et engagement	10,1 \$	• Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations	640,5 \$	• Gestion environnementale	39,2 \$	Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	203,9 \$		
		• Prévention de la violence familiale	18,5 \$	Infrastructure communautaire	1 045,4 \$	Sous-activités			
Gestion des traités	696,6 \$	Gestion des affaires des particuliers	28,4 \$	Sous-activités		• Pétrole et gaz	9,5 \$		
Sous-activités		Sous-activités		• Infrastructure pour l'eau et les eaux usées	193,7 \$	• Mines et minéraux	7,3 \$		
• Mise en oeuvre des obligations relatives aux traités modernes	405,4 \$	• Inscription et appartenance	22,8 \$	• Installations d'enseignement	225,5 \$	• Sites contaminés	144,9 \$		
• Gestion des relations relatives aux traités	290,3 \$	• Gestion des fonds	1,4 \$	• Logement	145,6 \$	• Gestion des terres et de l'eau	32,4 \$		
• Gestion des autres ententes négociées	0,9 \$	• Gestion fiduciaire	2,4 \$	• Matériel et installations communautaires	476,8 \$	• Gestion de l'environnement	9,8 \$		
		• Annuités découlant des traités	1,8 \$	• Énergies renouvelables et efficacité énergétique	3,9 \$				
		Résolution des questions des pensionnats	466,8 \$						
		Sous-activités							
		• Paiements d'expérience commune	0,0 \$						
		• Processus d'évaluation indépendant	456,4 \$						
		• Commémoration	10,4 \$						
		• Appui à la Commission de vérité et de réconciliation	0,0 \$						
				Services internes (Note 1)	293,5 \$				
		Soutien à la gouvernance et à la gestion	190,7 \$	Services de gestion des ressources	98,2 \$	Services de gestion des biens	4,6 \$		

Note 1 : Les Services internes comprennent 209,4 M\$ pour les frais généraux administratifs et 84,1 M\$ pour le soutien juridique.

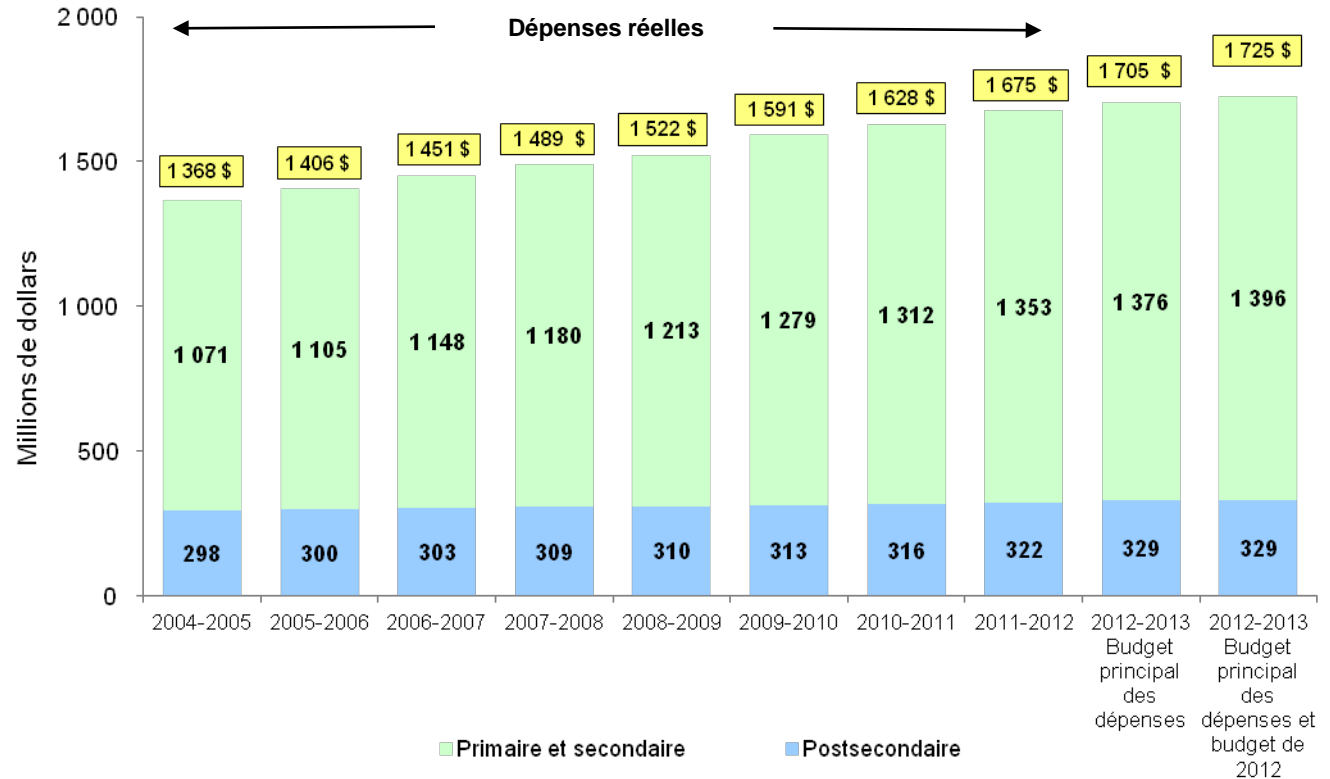
Source : Budget principal des dépenses de 2012-2013; des données additionnelles au sujet des sous-activités ont été tirées des allocations budgétaires du ministère.

Les chiffres étant arrondis, tous les totaux ne sont pas nécessairement exacts.



Évolution des dépenses – Éducation

Dans l'ensemble, les dépenses réelles en éducation ont augmenté d'environ 22 % entre 2004-2005 et 2011-2012 (soit environ 2,9 % par année).

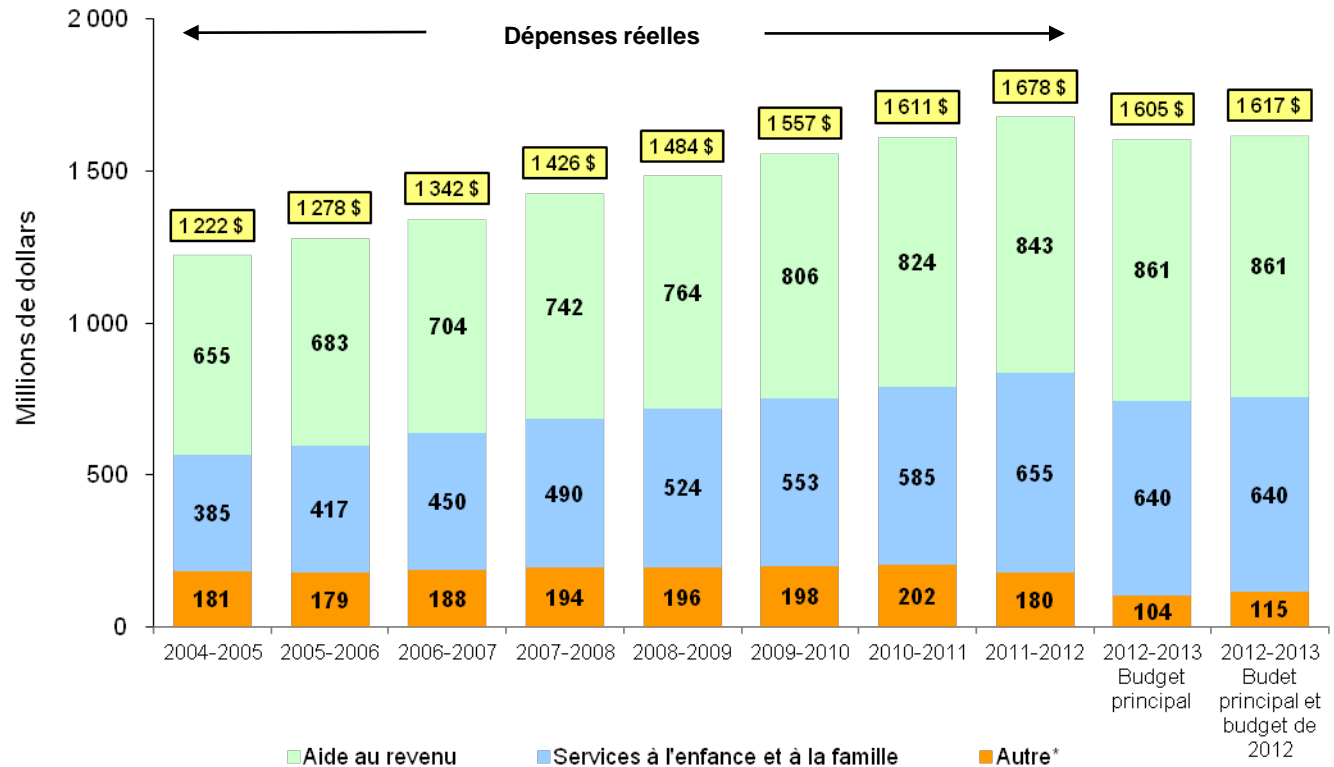


•Source : De 2004-2005 à 2011-2012 selon les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) (chiffres reformulés de 2004-2005 à 2010-2011); 2012-2013 tient compte des 1,705 millions de dollars du budget principal des dépenses + 20 millions de dollars du budget de 2012 pour améliorer l'éducation des Premières Nations. Note – Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour 2012-2013, les nombres des RMR de 2004-2005 à 2010-2011 ont été reformulés pour tenir compte du transfert du financement des accords sur l'éducation à l'activité de programme Gestion des traités (conformément à l'architecture des activités de programme revue (AAP) pour 2012-2013) et la consolidation de la Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières nations et de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations (conformément à l'AAP pour 2012-2013). De plus, un ajustement a été fait aux chiffres du RMR pour la période de 2004-2005 à 2008-2009 afin d'harmoniser l'affichage des services internes à titre d'activité de programme distincte à partir de 2009-2010 (les services internes étaient auparavant répartis entre toutes les activités de programme).



Évolution des dépenses – Développement social

Dans l'ensemble, les dépenses réelles pour le développement social ont augmenté de 37 % entre 2004-2005 et 2011-2012 (soit d'environ 4,6 % par année).



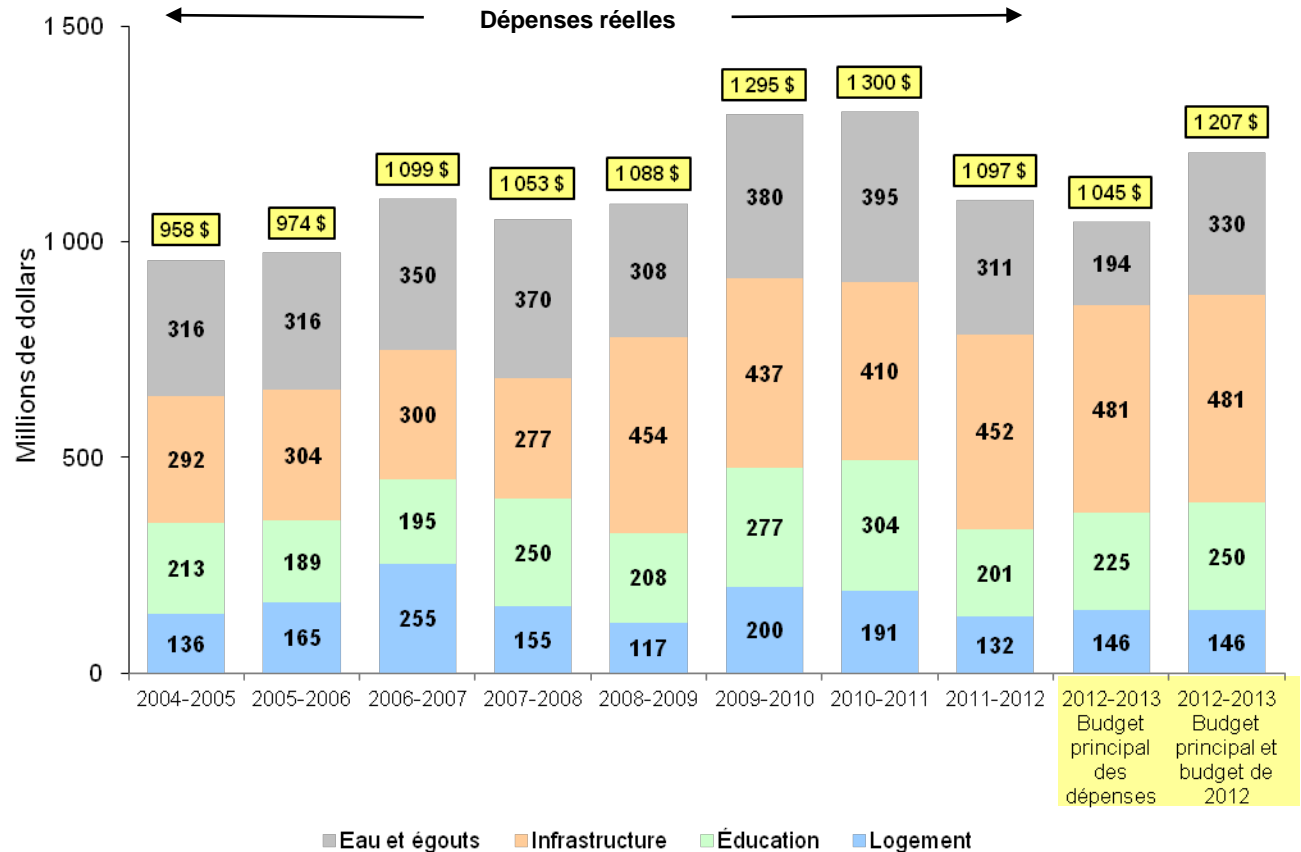
* Autres : Aide à la vie autonome, Prévention de la violence familiale, Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants et initiatives en matière de capacités familiales.

Source : Totaux de 2004-2005 à 2010-2011, Rapports ministériels sur le rendement (2004-2005 à 2008-2009 reformulés); les chiffres pour 2012-2013 tiennent compte du montant de 1,605 milliard du budget principal des dépenses + 12 millions de dollars pour le Programme pour la prévention de la violence familiale. Note – Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour la période de 2009-2010 à 2012-2013, les chiffres de 2004-2005 à 2008-2009 ont été reformulés pour en retirer les services internes, qui sont une activité de programme distincte depuis 2009-2010 (ils étaient répartis sur l'ensemble des activités de programme auparavant).



Évolution des dépenses – Infrastructure communautaire

Dans l'ensemble, les dépenses réelles pour l'infrastructure communautaire se sont élevées, en moyenne, à 1,1 milliard de dollars entre 2004-2005 et 2011-2012.

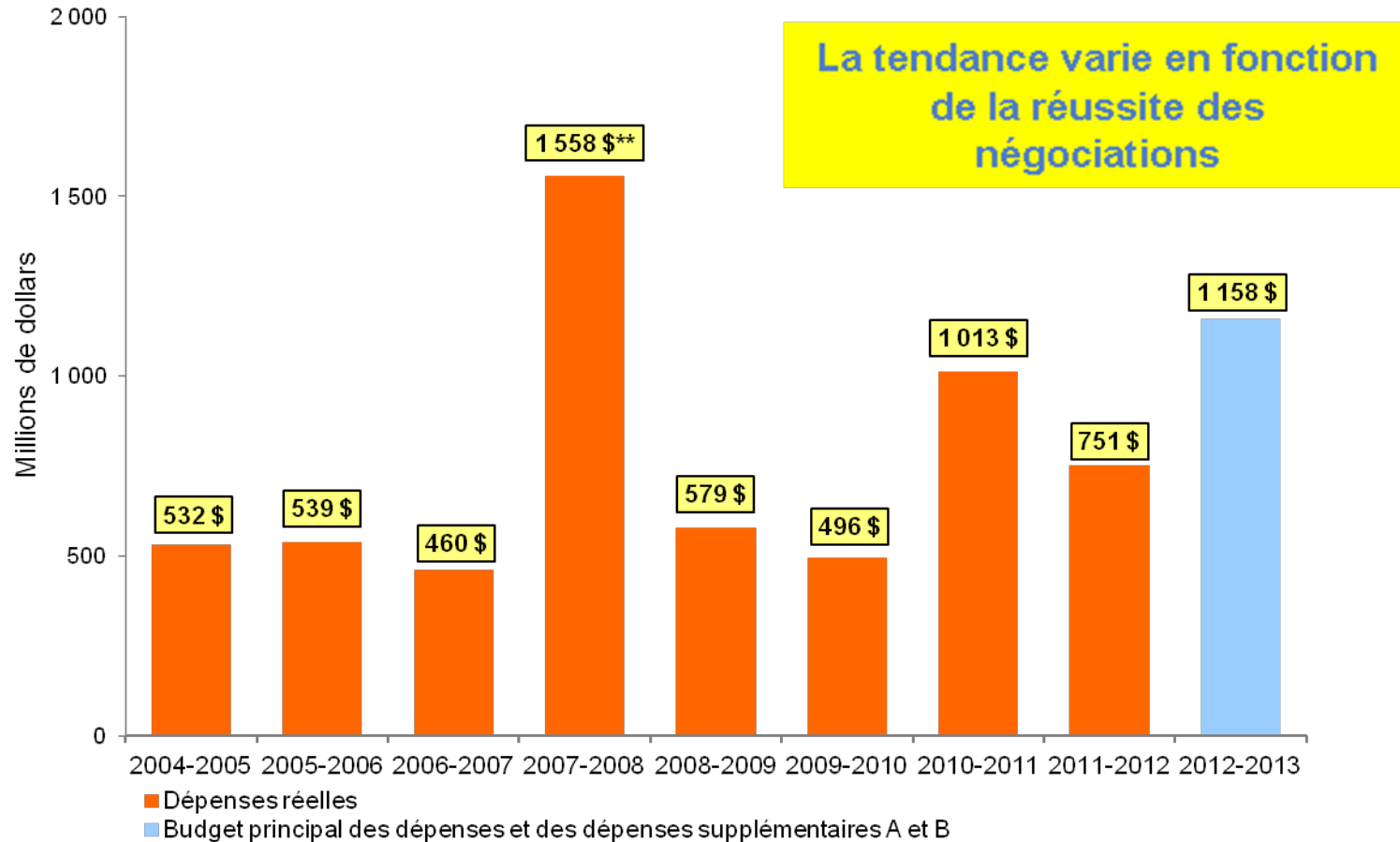


Source : Totaux de 2004-2005 à 2011-2012, Rapports ministériels sur le rendement (2004-2005 à 2008-2009 reformulés); les chiffres pour 2012-2013 tiennent compte du montant de 1,045 milliard du budget principal des dépenses + 162 millions de dollars pour le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations (137 millions) et pour la rénovation et la construction d'écoles dans les réserves (25 millions); autres renseignements détaillés tirés du Plan d'investissement à long terme. Note – Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour la période de 2009-2010 à 2012-2013, les chiffres de RMR 2004-2005 à 2007-2008 ont été reformulés pour tenir compte du transfert de fonds et du financement de F et E aux Cris de la Baie James, d'Oujé-Bougoumou et des bandes naskapiques du Québec à l'activité Gestion des traités (conformément à l'AAPÉ révisée de 2011-2012). De plus, on a ajusté les chiffres du RMR de 2004-2005 à 2008-2009 afin d'indiquer de manière uniforme le coût des services internes, qui sont une activité de programme distincte depuis 2009-2010 (ils étaient répartis sur l'ensemble des activités de programme auparavant).

Les chiffres étant arrondis, tous les totaux ne sont pas nécessairement exacts.



Évolutions des dépenses – Revendication*



* Inclut le financement pour les négociations, le règlement et la mise en œuvre de revendications; exclut le financement ne faisant pas partie du budget (prêts)

** Tient compte du paiement unique de 1,1 milliard de dollars versé aux Cris du Québec pour les questions découlant de la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.



Contexte d'exécution des programmes d'AADNC

Grande décentralisation : 10 régions

Au sud du 60^e parallèle

- Environ 80 % des ressources servent à financer les programmes administrés par les gouvernements des Premières Nations, les conseils tribaux, etc.
 - La plupart des fonds sont destinés aux services de base de type provincial ou municipal pour les habitants des réserves.
 - Le gouvernement fédéral s'est engagé à offrir dans les réserves des services comparables à ceux typiquement offerts par les provinces.
 - Les normes provinciales orientent l'exécution des programmes, ce qui entraîne des écarts entre les régions.

Au nord du 60^e parallèle

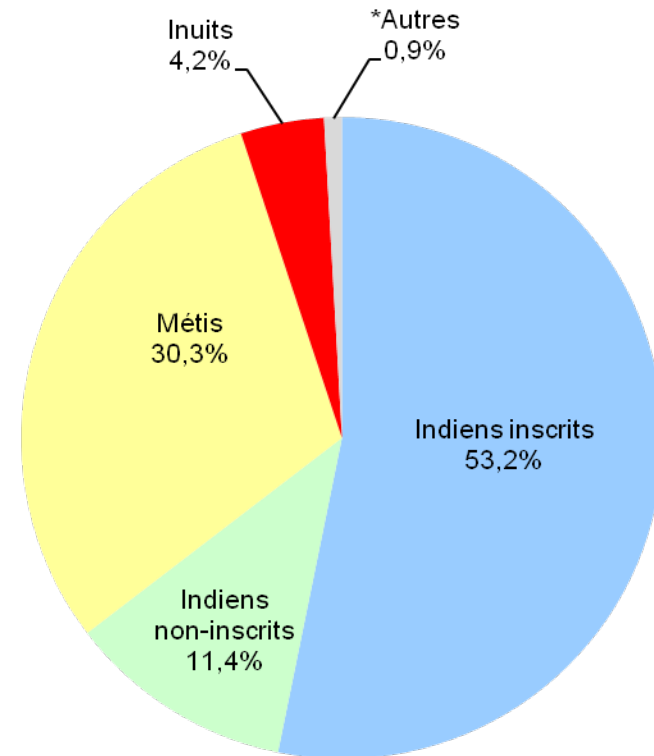
- Au sein du gouvernement fédéral, le ministre est le principal responsable du Nord, y compris de la Stratégie pour le Nord.
- Le ministère joue un rôle de type provincial dans la gestion des eaux et du pétrole et du gaz.
- AADNC gère les terres et les ressources au Nunavut et dans les T.N.-O. (le Yukon est autonome).



Prestation des programmes – Conditions démographiques

- Selon le Recensement de 2006, le Canada compte **1 172 785** Autochtones, ce qui représente 3,8 % de la population canadienne totale.
- Les Indiens inscrits représentent plus de la moitié de la population autochtone.
- En 2006, près de la moitié (47,8 %) des Autochtones étaient âgés de moins de 25 ans comparativement à près du tiers (30,7 %) des non-Autochtones.
- L'âge médian des Autochtones est de 27 ans, soit 13 ans de moins que celui des non-Autochtones (40 ans).
- Les trois territoires totalisent environ 101 000 habitants; un peu plus de la moitié sont des Autochtones.

Répartition de la population autochtone selon l'inscription et l'identité, Canada, 2006



* « Autres » renvoie aux personnes ayant déclaré appartenir à plus d'un groupe autochtone et à celles ayant affirmé être membres d'une bande, sans identité autochtone et sans statut d'Indien inscrit.

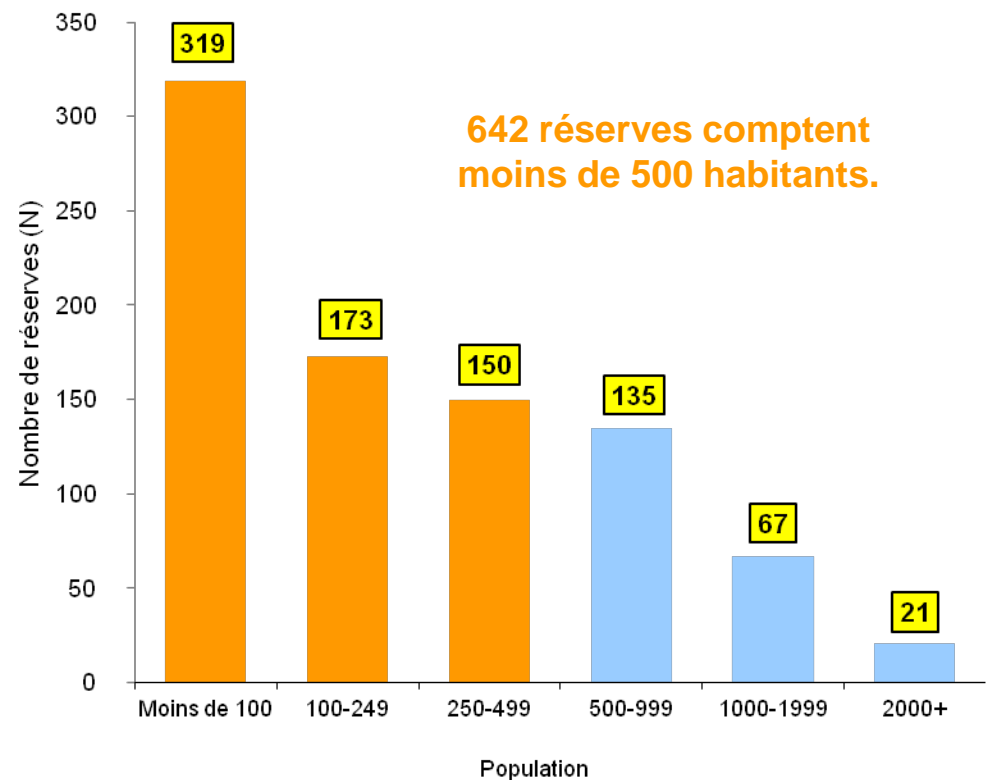
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC. Les données du Recensement de 2011 seront disponibles au début de 2013.



Prestation des programmes – Conditions géographiques (petites collectivités)

- Selon le Recensement de 2006, 75 % des réserves des Premières Nations comptent moins de 500 habitants; la majorité sont situées en Colombie-Britannique.
- Par réserves des Premières Nations, on entend les réserves indiennes au sens de la loi, les établissements indiens et les autres types de terres créés en vertu d'accords sur l'autonomie gouvernementale, ainsi que les collectivités nordiques affiliées à des Premières Nations.

Réserves des Premières Nations selon la population, 2006



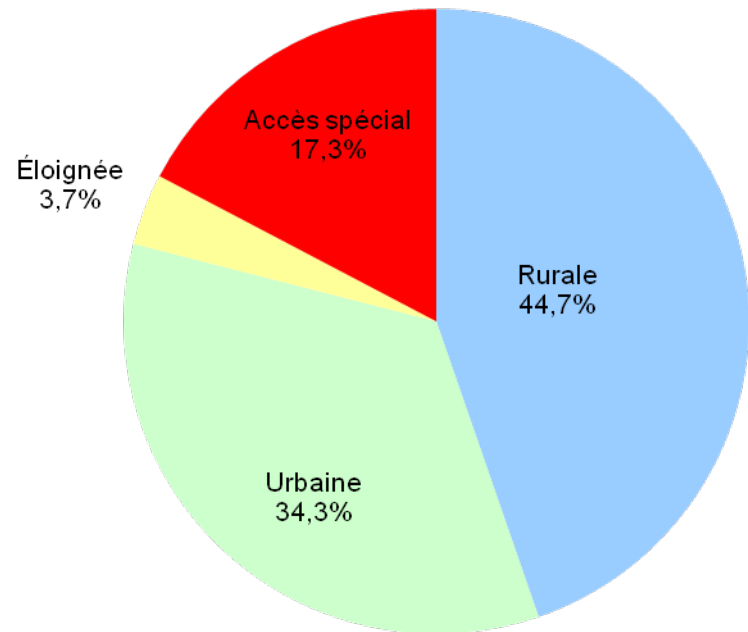
Remarque : N=865 réserves sur une possibilité de 1 176 collectivités de Premières Nations ont été délimitées par Statistiques Canada en 2006. Les réserves inhabitées et les 22 réserves partiellement dénombrées qui n'ont pas participé au recensement 2006 sont exclues.



Prestation des programmes – Conditions géographiques (collectivités dispersées)

En 2011, 66 % des Indiens inscrits dans les réserves vivent dans des zones rurales, à accès spécial ou éloignées, tandis que 34 % vivent dans des zones urbaines.

Population dans les réserves par zones géographiques, 2011



Remarques :

Urbaine : Première Nation située dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Rurale : Première Nation située dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Éloignée : Première Nation située à plus de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Accès spécial : Le centre de services n'est pas accessible par route toute l'année; la Première Nation doit donc composer avec des coûts de transport élevés.

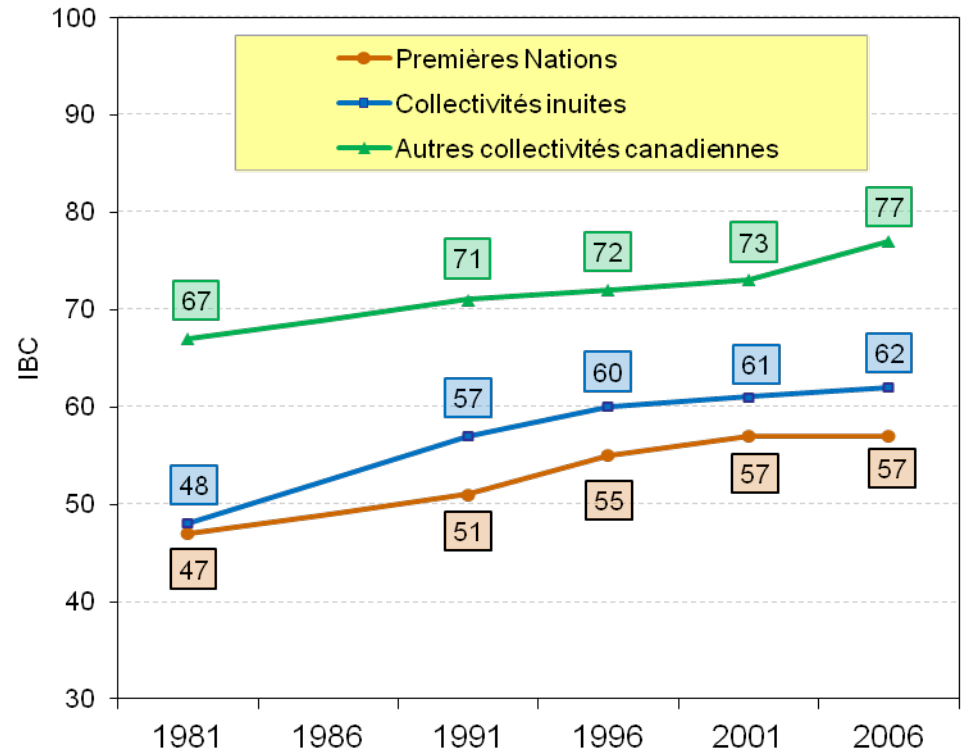
Source : Population d'Indiens inscrits par zones géographiques, 2011. Les données ne tiennent pas compte de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens ou de la création de la Première Nation des Qalipu à Terre-Neuve-et-Labrador.



Prestation des programmes – Conditions socioéconomiques

- Au cours des 25 dernières années, les conditions socioéconomiques dans les collectivités inuites et des Premières Nations se sont améliorées.
- Un écart important persiste entre les conditions socioéconomiques dans les collectivités inuites et des Premières Nations et celles dans les autres collectivités.

Indice de bien-être des collectivités (IBC)
IBC moyen, 1981-2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006. Les données du Recensement de 2011 seront disponibles au début de 2013.



Contexte opérationnel – La reddition de comptes du ministère pour les dépenses

- Tous les ans, le ministère présente un plan de dépenses (Rapport sur les plans et les priorités) ainsi qu'un rapport de rendement (Rapport ministériel sur le rendement) qui font partie du Budget des dépenses et comptes publics.
- On publie des rapports financiers trimestriels, ainsi que des états financiers annuels sur le site web du ministère.
- Toutes les unités pouvant faire l'objet d'une vérification sont vérifiées à l'aide d'un plan de vérification fondé sur le risque. Ce plan et l'ensemble des vérifications sont publiés sur le site web du ministère après leur examen par le Comité de vérification, qui est composé de cinq experts externes.
- Toutes les dépenses de programme sont évaluées en fonction de leur efficacité. Les rapports connexes sont publiés sur le site web du ministère.
- Tous les contrats excédant 10 000 \$ sont affichés sur le site web du ministère.
- Le vérificateur général et d'autres représentants du Parlement procèdent à des examens externes.



Contexte opérationnel – La reddition de comptes des récipiendaires de financement

- En 2011, à la suite d'une vérification et d'une évaluation internes et de discussions menées avec les gouvernements et les experts financiers des Premières Nations, AADNC a mis en œuvre la [Politique de prévention et gestion des manquements](#) (PPGM).
- La PPGM a été élaborée afin d'aider les Premières Nations à améliorer leur gestion financière et à renforcer leur capacité d'autogestion. La Politique est axée sur la prévention des manquements et prévoit une gamme de stratégies de redressement en cas de manquement, y compris une politique d'[intervention](#) par l'élaboration d'un plan d'action, l'emploi de ressources externes spécialisées (co-gestion) ou la gestion par un séquestre-administrateur.
- Dans le cadre de cette politique, AADNC fournit également des outils permettant de corriger des défauts particuliers et d'appuyer le développement communautaire à plus long terme (c.-à-d. l'[Évaluation générale](#)).
- Des états financiers consolidés vérifiés doivent être présentés à AADNC pour être évalués, avec d'autres renseignements, dans le but de vérifier que les modalités de l'entente de financement sont respectées.
- Ces états financiers doivent également être accessibles aux membres de la Première Nation qui bénéficie du financement. Cette mesure est appuyée par le dépôt du [projet de loi sur la transparence financière des Premières Nations](#), qui intègre cette obligation dans la loi en plus d'exiger que l'information soit également divulguée au grand public.
- Les ententes de financement comprennent une clause de vérification qui permet à AADNC de vérifier que les fonds sont utilisés aux fins prévues.
- Le ministère est déterminé à renforcer la gestion du rendement et la présentation des rapports pour faire en sorte que les fonds versés soient gérés avec intégrité, transparence et responsabilité tout en allégeant les exigences en matière de rapports pour les bénéficiaires.



En bref

- AADNC est un des ministères fédéraux offrant des programmes et services aux Autochtones et aux résidants du Nord.
- Le financement global du ministère augmente d'année en année en raison d'investissements majeurs réalisés dans les domaines prioritaires au cours des budgets déposés depuis 2006.
- Les dépenses sont touchées par des facteurs de coûts fortement ancrés, tels que les conditions démographiques, l'inflation, la comparabilité, le transfert de responsabilités, l'autonomie gouvernementale, etc.
- Les investissements sont principalement affectés aux services de base (éducation, développement social, infrastructure communautaire).
- Le ministère a mis en place certaines mesures afin de renforcer la gestion financière et la mesure du rendement.